

LVMH

***Assemblée Générale Mixte des actionnaires
du mardi 30 juin 2020
Réunion à huis clos/Modalités de participation***

Paris, 8 juin 2020

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et dans le respect des mesures adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation de cette épidémie qui interdisent la tenue de notre Assemblée au Carrousel du Louvre à Paris, ou en tout autre lieu public, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 15 avril 2020, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 mars 2020 et du décret 10 avril 2020, de tenir l'Assemblée générale du 30 juin 2020, à huis clos au siège social de la Société, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris.

De ce fait, aucune carte d'admission ne sera délivrée et nous vous invitons à utiliser les différents modes de participation à l'Assemblée qui sont mis à votre disposition. Pour vous aider dans cette démarche, vous trouverez ci-après un tableau décrivant la marche à suivre pour chacune de ces modalités de vote.

Afin de vous permettre de participer au mieux à cette Assemblée, vous aurez la possibilité, en complément du dispositif légalement encadré des questions écrites, d'adresser des questions par e-mail à l'adresse suivante : assembleegenerale2020@lvmh.fr entre le lundi 8 juin et le lundi 29 juin à 12 heures (heure de Paris). Ces questions devront impérativement être accompagnées de l'attestation d'inscription en compte de vos actions. Il sera répondu à ces questions, durant l'Assemblée générale, sur la base d'une sélection représentative des thèmes qui auront retenu l'attention de nos actionnaires.

Enfin, l'Assemblée générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.lvmh.fr (rubrique Actionnaires/Actionnaires individuels/Assemblées générales).